Le SENAT.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. IX. MANITOBA. No 18

# LE METIS

## DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 14 AOUT, 1879

## BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

## FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE

DE LA

SCIE ROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

| | |
|---|---|
| Coutellerie, | Limes, |
| Argenterie Plaquée, | Serrures, |
| Cuillères et Fourchettes, | Pentures, |
| Rasoirs, | Bolts, |
| Fer, | Etrilles, |
| Huile de Charbon, | Brosses, |
| Lampes et Lanternes, | Moulins à Café, |
| Planches à tuyauter, | Patins, |
| Clochettes pour Sleighs, | Vernis à tuyaux, |
| Ficelle, | Cirage, |
| Ligneux, | Balances, |
| Outils de Menuisier, | Cribles, |
| Peintures, | Teintures, |
| Fer à repasser, | Piéges, |
| Huiles, | Fil de laiton |
| Térebentine, | Fusils, 1ère qualité |
| Vernis, | Poudre, |
| Vitre, | Plomb, |
| Mastic, | Cartouches, |
| Câble, | Boites, |
| Etoupe, | Collets à chien, |
| Toile à emballer, | Hameçons, |
| Courroies de cuir, | Pompes, |
| Cuir, | Tuyaux de plomb, |
| Fourches à foin, | Tuyaux de fer, |
| Fourches à fumier, | Boyaux (hose), |
| Manches, | Lavoirs, |
| Bêches, | Couchettes de fer, |
| Casseroles en faïence, | Pelles, |
| Pelles à grain, | Chaudrons, |
| Faulx, | Joug à bœufs, |
| Crochets, | Fer, |
| Pics, | Acier, |
| Défrichoir, | Enclumes, |
| Grattes, | Vis, |
| Tarrières pour la terre, | Marteaux, |
| Haches, | Fer à cheval, |
| Scies, | Clous à cheval. |

## POELES

| | |
|---|---|
| Poëles de cuisine, | Poëles de salon, |
| Poëles, | Poëles à charbon. |

## FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; re-commandes reçues et remplies.

## OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualite, et nos prix très-raisonnables.

## VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudrouné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

MULHOLLAD FRERES.

Winnipeg, 1er Mai, 1879—2mx.

LA

## BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

## Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

——(o)——

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

——o——

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

## Stobart, Eden & Cie

MARCHANDISES POUR TRAITEURS

Couvertes,

Capots,

Chales,

Indiennes, &c.

EN GRANDE VARIETE.

——(o)——

THE, TABAC, SUCRE, &c., &c.

Robes, Fourrures, Peaux et Pemmican Achetes et Vendus.

CHINA HALL – MAGASIN DE PORCELAINES

GRANDE RUE - WINNIPEG.

——(o)——

Faienceries,

Porcelaines, Anglaises et Francaises

Verreries,

Cristeaux et Articles de Fantaisie.

STOBART, EDEN & CIE

8 Mai, 1879 –12m

## LYSTER

Est le seul Magasin de Hardes Faites dans Manitoba. Si vous voulez des Bonnes Marchandises et à très-bas prix. Allez chez

LYSTER

——(o)——

On y vend à plus bas prix que partout ailleurs pour la raison que l'acheteur n'y trouve que des marchandises pour Messieurs, tels que Habillements, Chapeaux, Chemises, etc., etc., etc., achetés en grande quantité.

273 GRANDE RUE,

WINNIPEG.

Winnipeg, 1er Mai, 1879—2mx.

## J. DUBUC

AVOCAT.

245, en haut, Grande Rue, 245,

WINNIPEG.

## Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

## Vente en vertu d'une hypotheque

DE

L'HOTEL ST. LAURENT.

Situé près du dépôt St. Boniface.

En vertu d'une Procuration pour vendre contenue dans une hypothèque en date du 5 Octobre, 1878, laquelle hypothèque sera produite lors de la vente, il sera vendu par encan public à la salle d'encan de Dufour et Cie, coin de la Grande Rue et de la rue Whistle, Winnipeg, SAMEDI, LE 9 AOUT, 1879, A MIDI PRECIS, la propriété suivante savoir :

Tout ce certain lot ou morceau de terres sis et situé dans la paroisse de St. Boniface dans le Comté de Selkirk, du côté sud de l'avenue Provencher, ayant une chaine de front sur deux chaines de profondeur, étant le lot No 1105 sur le plan de subdivision en lots de ville d'une certaine portion de terrain de la corporation Archiépiscopale Catholique Romaine de St Boniface, situé à l'est de la Rivière la Seine, près du dépôt du chemin de fer, avec l'hotel St. Laurent qui y est érigé et les dépendances.

Les termes et conditions de la vente seront indiqués le jour de la vente.

Pour plus amples détails, s'adresser à

J. DUBUC,
Avocat du créancier hypothécaire.

DUFOUR & Cie Encanteurs.

St. Boniface, 7 juillet 1879.

## BUREAU D'EDUCATION

DE MANITOBA

SECTION CATHOLIQUE.

AVIS.

Les Instituteurs et les institutrices diplômés par cette Section du Bureau d'Education, et qui veulent continuer l'enseignement dans les écoles publiques sont priés de faire inscrire leurs diplômes, au Bureau du Surintendant, d'ici au onzième jour d'Août prochain.

L'Examen des personnes qui désirent obtenir des diplômes pour leur permettre d'enseigner dans les écoles sous le contrôle de la Section Catholique du Bureau d'Education, se tiendra mardi, le douzième jour d'Août prochain, à 10 heures A. M., dans une des salles du Bureau d'Education, bâtisse Radiger, grande rue Winnipeg. Le Surintendant recevra les demandes d'admission à cet examen, jusqu'à samedi le 11 Août, les demandes devront être accompagnées de certificats les plus recommandables.

Les Commissaires d'Ecole devront se rappeler qu'il ne leur est pas permis d'engager pour enseigner dans leurs écoles, d'autres personnes que celles graduées par cette Section du Bureau.

A. A. C. LARIVIERE,
Surintendant des Ecoles Catholiques

Winnipeg, 24 juillet 1879.

# LE "METIS."

Jeudi, 14 Aout, 1879.

## La Politique Nationale.

Nos confrères de Winnipeg discutent continuellement la question du nouveau tarif. Le *Free Press*, qui est grit, trouve que ce tarif est ruineux pour la Province, en augmentant le prix des articles d'importation. Le *Times*, conservateur, soutient au contraire que le prix des objets a diminué. En théorie, le *Free Press* devrait avoir raison. Mais en pratique, les faits donnent gain de cause au *Times*.

Et comme nous vivons, non pas dans les sphères abstraites des théories et des utopies; mais dans le monde réel et pratique, nous devons être bien aise du résultat de la nouvelle politique.

Le journal conservateur a consulté les principaux commerçants. Il a déjà donné les rapports des marchands de fer, et des marchands de meubles. Les premiers disent que le prix de la quincaillerie n'a nullement augmenté. Un bon nombre d'articles coutent même moins cher qu'auparavant.

Les marchands de meubles déclarent que les articles de leur commerce se vendent de 10 à 15 par cent moins cher que sous l'ancien tarif.

Et on croit pouvoir démontrer qu'il en est ainsi des autres branches de commerce.

Comment cela se fait il ?

On allègue deux raisons pour expliquer ce résultat.

La première, c'est que depuis le printemps, un certain nombre de manufactures canadiennes ont été ouvertes, la compétition a fait diminuer le prix des articles, et la plupart de nos marchands importent d'Ontario et de Québec au lieu d'aller acheter aux Etats-Unis.

La seconde raison, c'est que les manufacturiers américains, pour écouler leurs produits, sont forcés de baisser leurs prix, et ce sont eux qui paient le surplus de droits imposés par le nouveau tarif.

Que le résultat soit attribué à l'une ou à l'autre, ou à l'une plus qu'a l'autre, de ces deux raisons, peu importe. Il suffit de le constater et de nous en féliciter. Mais il s'agit surtout de profiter des avantages qui en dérivent.

## LES LISTES ELECTORALES.

D'après l'acte passé à la dernière session, les nouvelles listes des électeurs devaient être completées le 31 juillet. Cinq jours plus tard elles devaient être imprimées et affichées dans les bureaux des Cours de comté. C'était ce qu'exigeait la loi. Mais il parait qu'un très petit nombre de ces listes ont été préparées et envoyées à temps aux greffiers des cours de Comté. Le but de cet affichage est de permettre aux électeurs dont les noms ont été omis ou laissés de coté, de pouvoir se faire inscrire par la cour de Comté siégeant en révision le premier jour des termes du mois d'Août, et de faire retrancher les noms qui ne devraient pas y être.

Mardi, 12 courant, jour de l'ouverture de la cour de Comté de Selkirk quelques listes seulement étaient affichées depuis deux ou trois jours et les autres étaient encore à venir. Conséquemment les électeurs n'avaient pu se pourvoir pour faire les ajoutés ou retranchements requis, Aussi avons nous vu avec plaisir Son Honneur le Juge Bétournay ajourner la cour de révision au 12 septembre, pour donner à tous les électeurs le temps de voir aux modifications qu'ils peuvent désirer dans les listes. Un ajournement semblable aura probablement lieu dans les autres comtés.

Nous engageons tous les électeurs à examiner attentivement les listes. et a ne pas craindre de se donner le trouble de faire les demarches requises pour avoir des listes bien complètes et bien correctes. Que les noms de tous les habitants ayant droit de vote y soient inscrits. Et qu'ils n'hésitent pas à faire retrancher ceux qui y ont été entrés erronément.

Souvent une élection dépend d'un ou deux votes. C'est donc très important d'avoir une liste correcte. Qu'on y fasse attention pendant qu'il est temps d'y porter remède.

## Le Monopole des Bouchers.

Une question importante se discute depuis quelques jours dans la presse de Winnipeg : c'est la question de la viande : *the meat question.*

Il s'agit d'un monopole que les citoyens voudraient voir cesser. D'après un règlement de la corporation, personne n'a droit de vendre de viande en dehors du marché ! Et nul ne peut en vendre sur le marché autrement qu'en louant un étal à raison de $500 par année. Trois bouchers seulement sont locataires de ces étaux, et prétendent avoir le privilége exclusif d'approvisionner de viande toute la population de Winnipeg.

Un nommé Tooley qui demeure en dehors des limites de la cité a essayé de venir vendre de la viande aux citoyens a domicile. Il vendait moins cher que les bouchers du marché, et ceux ci l'ont poursuivi ; il a cessé. Mais encouragé par les citoyens, il a avisé au moyen d'éluder le règlement municipal. Il a employé un homme qui venait prendre les ordres à domicile, allait acheter la viande chez Tooley, et venait ensuite la livrer à ses pratiques. De cette manière, Tooley prétendait qu'il ne vendait pas de viande dans la ville ; mais que son employé était simplement engagé par les particuliers pour aller leur acheter de la viande en dehors de la cite. C'était assez spécieux.

Les bouchers ont fait assigner Tooley à comparaître devant le Maire pour infraction au règlement de la cité. Tooley s'est défendu par les arguments que nous venons de mentionner. Mais le Maire ne les a pas trouvés suffisants et l'a condamné à l'amende.

Cette décision a actuellement provoqué des commentaires. Les bouchers prétendent que le Maire a eu raison. Le public blâme son jugement. De là de nombreuses lettres dans les journaux.

Une chose a été établie : c'est que les boucher ont exercé un monopole difficile à justifier. Lorsque les animaux se vendaient très-cher, la viande se débitait naturellement à un prix fort elevé. Depuis un an ou deux, le bétail de boucherie se vend 25 ou même 40 pour cent à meilleur marché. Et les bouchers n'ont guère diminué leur prix. Le printemps dernier, les bouchers se sont entendus pour ne plus vendre une seul livre de viande à crédit. Ils alléguaient que, n'étant plus exposé à perdre un certain nombre de mauvaises dettes, ils pourraient vendre à meilleur marché, et l'avantage serait pour les clients qui paient bien. Ils ont strictement adhéré à cet arrangement, exigeant absolument le paiement immédiat de toute viande vendue. Et cependant, le prix n'a pas baissé.

On prétend de plus que par cette entende, ils paient leur viande vivante beaucoup moins cher : ceux qui ont des animaux gras à vendre sont forcés d'aller à eux, vu qu'il n'y a pas d'autres acheteurs. Ils paient donc ce qu'ils veulent. C'est par conséquent un double monopole. Et malgré cela, le prix de la viande se maintient très-élevé. Les bouchers font les affaires d'or ; mais le public qui paie ne chante pas sur le même ton. On demande pourquoi le commerce de viande ne serait pas libre, comme le commerce d'épicerie, de quincaillerie, de marchandises sèches, etc. Pourquoi les consommateurs n'auraient pas le privilége d'acheter leur viande là où ils peuvent l'avoir à meilleur marché ? Et le règlement qui autorise un tel monopole est qualifié d'inique et de pernicieux. Cette question de la viande devra être un des principaux articles du programme des prochaines élections municipales en janvier.

## NOUVELLES DU CANADA.

On ennonce que l'hon. M. Macgall sera nommé commissaires des terres sur le chemin du Pacifique.

On dit qua l'absence de sir John A. MacDonald ne durera pas plus de six semaines.

L'hon. M. Aikens agira comme ministre de l'intérieur pendant l'absence de Sir John A. MacDonald.

L'Hon. M. Masson, Ministre de la Milice, a inauguré un système d'enseignement militaire dans les maisons d'éducation.

L'Hon. M. Langevin a reçu une ovation à Trois Rivières, à l'occasion du succès de sa mission en Angleterre.

On annonce que l'hon. W. McDougall va être nommé commissaire des terres du Gouvernement reservées pour le Pacifique.

Le Gouverneur-Général et la Princesse Louise sont actuellement dans la N.-Ecosse et reçoivent partout l'accueil le plus enthousiaste et le plus cordial.

"Par le recensement de 1872 les croyances et les nationalités se répartissaient comme suit :

| | Catholiques. | Protestants. | Can.-Français. |
|---|---|---|---|
| Prov. de Québec.......... | 1,019,850 | 171,666 | 929,817 |
| Puissance.... | 1,492,029 | 1,993,732 | 1,089,240 |
| Montréal...... | 78,684 | 29,145 | 56,856 |
| Banlieue...... | 22,303 | 3,337 | 20,224 |

L'emprunt fait en Angleterre par le Ministre des Finances pour la construction du Pacifique a été négocié à des conditions très-avantageuses. Ce qui montre que le crédit du Canada, sous l'administration actuelle, est considéré excellent dans la mère-patrie, malgré les criailleries des prophètes de malheur de l'opposition.

L'état de sa santé et ses nombreuses affaires personnelles obligeant M Alph. Desjardins, M. P., à se retirer du journalisme, M. Frédéric Houde, M. P., est devenu propriétaire du *Nouveau-Monde* et du *Foyer Canadien* qu'il rédige depuis quatre ans. Tout en regrettant la retraite de M. Desjardins, nous ne pouvons que féliciter M. Houde dont la carrière comme journaliste et comme député, a été marquée jusqu'à présent de succès si bien mérités.

M Houde est un ami dévoué de Manitoba dont il suit les affaires avec une intelligence et une élévation d'esprit qui lui font le plus grand honneur.

Dans la chambre de Québec, l'Hon. M. Chapleau ayant qualifié de mensonges certaines assertions de l'Hon. M. Langelier, ce dernier le somma de se retracter. L'Hon. M. Chapleau dit qu'il retirait le mot "mensonge," vu qu'il n'est pas parlementaire ; mais qu'il maintenait son assertion quant à la chose même. L'Hon. M. Joly proposa un vote de censure qui fut mis aux voix et perdu sur division : 25 pour et 27 contre. C'était un échec sérieux pour le premier ministre, et l'Hon. M. Joly proposa immédiatement l'ajournement. Le lendemain, il faisait proposer par M. Irvine un vote de confiance en son gouvernement, qui fut emporté par 31 contre 27.

Nous avons annoncé la conversion du vicomte Bury, sous-secrétaire d'Etat au département de la guerre. L'abjuratien a eu lieu dans l'église de l'Oratoire, à Rompton, où lord Ripon avait naguère fait la sienne. Lord Burr est le fils ainé du comté d'Albemarle, mais il est déjà membre de la chambre haute, ayant été élevé à la pairie en 1875. Il avait épousé en 1875, la fille de Sir Allen McNab, qui fut premier ministre du Canada. C'est la douce influence de sa femme catholique qui l'a ramené dans le giron de l'Eglise. La conversion de lord Bury porte à six le nombre des membres catholiques du conseil privé.

On sait qu'il y avait jusqu'ici 36 pairs catholiques en Angleterre, dont un duc, deux marquis, sept comtes, quatre vicomtes, vingt-un barrons et une comtesse, outre quarante-sept baronets.

## CAUSERIE MUSICALE.

"L'art est une ascension !" "Sa "loi est de monter, et cette vérité "générale explique ses tendances "vraies ou fausses. Poussé vers le "type éternel des choses, il tend du "côté de l'idéal. Son œil pénètre "dans les choses pour scruter ce "qu'il y a d'essentiel en elles. Il "cherche par où elles tiennent à la "vérite, et c'est par là qu'il les regarde." Ces paroles recelent un sens immense ; Ernest Hello a dit la une vérité splendide : Elle trouve sa confirmation dans une foule de branches qui permettent aux facultés intellectuelles de se développer dans toute leur ampleur, c'est-à-dire jusqu'à la limite tracée par le doigt de Dieu. La loi de l'art se dessine plus nettement il me semble, s'impose avec plus de majesté au regard qui peut embrasser la marche lente et mystérieuse d'une science évidemment départie à l'homme comme remède à l'orageuse traversé de son existence, comme réactif à toute amertume, à toute tristesse d'âme, *la Musique.*

Dès l'origine, elle se présente comme tout ce qui revêt un caractère de grandeur et d'antiquité, assise à l'ombre du mystère. Où s'est incarné ce principe admirable, presque miraculeux, de l'harmonie des sons simultanés ? Quel homme prodigieux pouvait dérober au ciel, le secret de tant de merveilles, ouvrir à ses semblables les sources d'un *idéal* si pur.

Chose étrange, l'art musical ne procède pas comme les autres. En littérature, en philosophie, en astronomie, en mathématique le cachet de l'individualité s'imprime à l'origine du développement de l'art. La musique se manifeste par le chant ; ce chant n'a rien d'individuel ; c'est l'émanation d'un sentiment commun ; le fruit de l'inspiration collective. Chez toutes les nations. le chant nous instruit de la situation politique et morale des hommes chez lesquels il a pris naissance ; c'est la note d'une pensée commune. la réalisation d'une idée populaire.

Cette disposition des esprits s'est prolongée à une époque assez avancée dans l'âge du genre humain. Au XVième siècle, l'idée musicale n'avait reçu pour expression que la *mélodie*, ou une suite de sons dépourvus non pas de liaison, mais des accessoires qui constituèrent plus tard l'harmonie. Il y avait mélodie sans harmonie. Ceci n'a rien de paradoxal, parceque l'harmonie comporte l'idée de pluralité. Il y a harmonie dans l'univers, parceque toutes les parties qui le composent, concourent à l'exécution de la loi de l'ordre. Toutes les parties, voilà la pluralité.

Cette voie devait nécessairement ralentir la marche du génie. La tonalité pouvait, il est vrai rendre de très beaux sentiments. Elle pouvait dans La Marseillaise faire bouillonner des tempêtes dans le sein de l'homme, ou le bercer mollement sur le flot musical de nos suaves cantiques de Noël. Elle devait le plus souvent dégénérer en insupportable monotonie. Il fallait le soleil de l'harmonie, pour donner au génie le plein épanouissement de ses sublimes facultés. Le principe des sons simultanés s'est rencontré tout à coup chez l'homme, je ne sais par quel heureux ensemble de circonstances, et ce fut là la pierre angulaire, le fondement inébranlable, la base de l'édifice musical qui s'élève aujourd'hui à des proportions si gigantesques.

Le mot de l'origine était arraché à la nature ; le secret dévoilé ; l'harmonie venait de naitre. Il est intéressant de suivre ici l'art dans sa marche ascensionnelle. L'individualité s'isole de la masse. Quelques hommes heureusement doués, exploitent le principe lui soumettent quelques applications excellentes. Le genie apparait. Lui s'empare de l'idee, l'étudie sous toutes ses faces, prévoit les conséquences, les déductions multiples qui peuvent en jaillir spontanément, et l'art, va s'épurant, se dilatant, se déployant dans toute sa grandeur. La musique était créée.

Tel est ce point de vue de l'histoire générale de la musique, qui est l'art lui même s'incarnant au milieu des hommes, donnant naissance à une multitude de principes, qui eux portent leurs conséquences, se succèdent dans un ordre logique que rien ne saurait intervertir, et qui laissent l'observateur dans l'admiration.

Un autre point de vue de l'histoire générale de la musique, c'est celui qui nous fait connaître la valeur des travaux des artistes, et la part de chacun d'eux dans les développements et les transformations de l'art ; travail énorme qui exige des connaissances très développées, une étude approfondie des chefs d'œuvre un goût irréprochable. Les grands artistes qui dirigent aujourd'hui l'Europe musical peuvent tenter une telle étude, mais que devien-

drait ce *pauvre causeur* dans un semblable labyrinthe

Cependant, la vie des grands musiciens renferme toujours une marque, un trait caractéristique qui nous ouvre les sources de leurs grandeurs nous fait voir la cause de leur immortalité. Voyez l'illustre Bach, le grand musicien de l'Allemagne : chaque nuit assiste à la multiplicité de ses efforts, à l'élaboration pénible et lente de ses puissantes idées. Il donne l'exemple d'une soumission héroique à la grande loi imposée à l'homme, la loi du travail, Mais, si le travail a les assises d'amertume. le fruit du travail est toujours le succès. Le travail, c'est le levier le plus puissant que l'homme puisse manier pour arriver à une destination. La nature la mieux douée, la mieux organisée, la mieux servie par la réunion de toutes les facultes intellectuelles, ne se suffira jamais à elle même si elle n'appelle à son secours l'efficacité du travail.

La *médiocrité* doit être son partage Bach avait un génie extraordinaire pourtant. quand on lui demandait comment il était parvenu à la possession d'une si grande puissance d'invention. Bach, répondait : "En "travaillant beaucoup ; tous ceux "qui voudront travailler de la même "manière y parviendront comme "moi." Le travail, c'est la loi de la vie ! c'est la loi de l'art ! chaque monument qui s'élève et commande l'admiration des intelligences, porte empreint en marque indélébile, de cachet du travail!. Cette vérité est incontestable ; ouvrez l'histoire et lisez : "Il faut aimer l'art ou n'être "pas artiste ; disait Fétis, car lui seul "peut donner la récompense des "sacrifices qu'on lui fait." La démonstration de cette vérité se rencontre à chaque phase de la vie des musiciens célébres.

C'est par l'amour pur et désintéressé de leur art. c'est en lui sacrifiant leur existence qu'ils ont enfanté les grandes œuvres qui sont aujourd'hui la source de tant de pensées généreuses et magnanimes. Bethoven est atteint de surdité ! la maladie s'aggrave de jour en jour et finit par le priver complètement du bonheur d'entendre ses immortelles productions. C'était le supplice le plus terrible que Dieu pût infliger à un musicien. Que fait le grand homme ! Il se replie sur lui même, se retranche dans l'intimité de son âme débordante d'harmonie et là, isolée de toute distraction extérieure, il donne libre cours au jeu de ses sublimes facultés. L'ennui, le dégout, l'abattement, le désespoir tourmentent tour à tour ce génie créateur de la Symphonie.

Une fois...Il s'est vu sur le point d'attenter à ses jours !..." *L'art seul m'a retenu.*" Telle est la parole que laissa tomber un jour le grand artiste, dans un moment de douloureux épanchement.

Ces hommes sont rares de nos jours. La musique suit comme tous les arts, le courant funeste de ce siècle. Elle aussi, tend sans cesse vers un matérialisme abject, la gangrène de l'art. Ce ne sont plus maintenant les opérations de l'intelligence ! Elle est rélegée dans une sphère beaucoup trop élevée pour la société actuelle. La folle du logis, seule, se plie aux caprices d'une multitude éhontée. Il n'y a rien de stable. On écrit pour distraire. On écrit, on ne pense plus ! De là, la multiplicité de ces productions stériles, vides de sens, quelques rares pensées, apparaissent ça et là, mais delayées à outrance, perdus dans une mediocre amplification. "*Apparent rari nantes in gurgite vasto.*" Félicien David s'est efforcé de réagir contre les tendances actuelles ! Le courant a fini par l'entrainer comme les autres : son beau talent s'est pourvoyé ; et, l'on se demande, maintenant que la tombe s'est fermee sur sa bouche harmonieuse, si les œuvres de David passeront.

Quand on voit tout Paris applaudir à la représentation de "la fille de Madame Angot !" Quand on voit la foule se delecter aux voluptueuses harmonies d'Offenbach. on peut dire que la décadence fait son œuvre Les maitres ont été abandonnés par la masse. C'est le petit nombre des esprits supérieurs qui s'incline aujourd'hui devant la pensée du génie L'abâtardissement moral écrase la multitude. Son regard ne peut supporter la lumière. Elle traîne comme l'oiseau nocturne, une existence qui se repait dans les ténèbres Autrefois la vie de l'art était, repandue dans la société ; Aujourd'hui c'est le dépérissement ; les couronnes de l'immortalité se décernent à la force matérielle. La vélocite ! voila ce que l'on veut de l'artiste. Et l'artiste, pour jouir plus longtemps des caresses de l'opinion, crée pour ses doigts des compositions qui chatouillent quelque temps les organes, par une rapidité brillante dans la succession des sons, mais ne laissent rien dans l'âme ! Matérialisme etrange.

Le travail et l'amour de l'art constituent l'essence de la voie qui mène à l'idéal. Enlevez à l'intelligence ces deux forces, la stérilité se fait sentir. C'est précisement ce qui manque à la musique actuelle. L'artiste ne travaille plus ; L'incohérence se tait dans ses idées ; Il écrit pour amuser le public ! La pensée s'éloigne de son style. L'art se glisse dans l'horreur d'une profonde nuit. Tel est l'état de nos jours.

C'est en jetant un regard sur le passé, qu'il fait bon de contempler dans la gloire de leur immortalité, ces figures brillantes des clartés de la grandeur, qui s'en vont grandissant sans cesse à mesure que les siècles s'éloignent.

C'est dans la contemplation du génie, que l'âme trouve l'énergie nécessaire pour dedaigner l'outrage aujourd'hui fait à l'art. Bach, Mozart, Haydn, Bethoven, Mehul, sont des hommes dont la vie ne doit être ignorée de personne. C'est dans l'action de la supériorité que l'âme peut puiser la force et la grandeur. J'aurai le plaisir, je l'espère, de communiquer aux lecteurs du *Métis* certains details parfois excessivement bizarres sur la vie de certains musiciens célèbres. Il existe dans leur existence quelques uns de ces contrastes incroyables qui vous font croire qu'ils appartiennent à un monde à part, à un ordre supérieur. Ma causerie est déjà longue : la prolonger fatiguerait unitilement le lecteur. D'autres considérations à d'autres temps.

G. L.

Winnipeg, 7 Aout 1879.

## Nouvelles Locales.

—L'examen du vol de la Rivière-au Rat a été ajourné au 18 courant.

—Un journal ayant nom : *Pembina Pioneer* vient de paraitre à Pembina, T. D.

—M. Edouard Laperre est parti mercredi avec sa famille pour aller demeurer à St. Frs. Xavier.

—Sa Grâce Mgr. Taché doit revenir au commencement de septembre.

—Il y a maintenant deux boulangeries et deux boucheries à St. Boniface.

—Demain est le jour de la fête de l'Assomption dont la solennité est remise à dimanche.

—Le Rév. Père Allard est arrivé ces jours derniers de sa mission du Fort Alexandre.

—Le Révérend Père Beaudin est à faire construire une église à Selkirk.

—Les courses à pied ont perdu de leur vogue. Chevaliers du jarret, où êtes-vous donc ?

—Le 26 courant doit être observé comme jour de fête civique à Winnipeg.

—La Cour de Comté de Marquette Est doit siéger demain, et celle de Provencher mercredi prochain, 20 courant.

—L'Hon. M. Royal est parti hier pour aller à St. Frs.-Xavier assister à la Cour de Comte de Marquette Est.

—M. C. U. Lindsay, du departement de la douane, est parti lundi pour un voyage de cinq à six semoines à Ontario.

—L'examen des témoins de la défense dans la contestation de l'élection de Selkirk a eu lieu vendredi et lundi derniers.

—L'acte des cours de comté passé à la dernière session a été publié en un volume séparé, et contient 146 pages.

—M. Bourget a résigné sa position au bureau de poste de Winnipeg, et est entré dans le commerce avec M. Zirbes, à Otterburne.

—Les habitants de Kildonan et St. Paul se plaignent d'être visités par des vagabonds et rodeurs nocturnes.

—Le magasin le meilleur marché de St. Boniface est sans contredit celui de M. Geo. Couture. Que tous se fasse un devoir d'aller lui faire visite.

—La Cour de Comté de Selkirk a siége mardi et mercredi sous la présidence de Son Honneur le Juge Betournay. Il a été disposé d'environ soixante-quinze causes.

—Le fameux voleur Daniels qui persistait à prétendre se nomme Morris, a été conduit au penitencier, et une fois arrivé là a avoué être le Daniels en question.

—Les colons d'Ontario qui s'étaient établis sur les réserves des mennonites malgré la defense des autorites ont été contraints de déguerpir et ont eu la permission d'enlever leurs bâtisses.

—Aussitôt que le nouveau câble acheté par M. Tait sera arrivé, la traverse de la Rivière Rouge se fera d'une manière oblique entre l'avenue Provencher et le pied de la rue Notre-Dame.

—On attend prochainement M. Dewe, l'Inspecteur des Postes. Sa presence est désirée pour le règlement de plusieurs questions importantes qui demandent une prompte solution.

—Nos lecteurs et lectrices sont priés particulièrement de faire une visite à la maison Stobart, Eden et Cie., Grande Rue, Winnipeg. M. Lanctot préside toujours au même département.

—Nous avons un boucher canadien à St. Boniface. Il tient son étal dans la maison de M. Ferland. Le public est inviter à aller visiter ses viandes qui sont des mieux choisies. Il vendra à très bon marché et la viande sera délivrée gratis.

—L'Hôtel St. Laurent, près du depôt à St. Boniface a été vendu à l'encan samedi, en satisfaction d'une créance hypothécaire, et a été adjugé à John Nevins et F. D. Myer, pour la somme de $2,650, en outre de ce qui est dû sur le prix de vente du terrain, $262,50. Prix total $2912.50

—Les soudages faits pour la localisation du pont entre l'Avenue Provencher et Broadway ont montré que l'endroit est des plus favorables. Là sonde a atteint le roc du côté ouest à une profondeur de 31 pieds à 33 pieds, du côté Est à 31 pieds, et au milieu de la rivière à 27 pieds de la surface de l'eau. Et l'épaisseur de l'eau n'est que de douze pieds.

—Les jardiniers commencent à s'ambitionner pour l'exhibition des plus volumineux fruits de leurs jardins. Un pari s'était engagé entre M. Victor Mager et M. Longbottom sur la production du plus gros chou. Samedi dernier, ils arrivaient au marché avec ses specimens de leurs produits potagers. Le chou de Longbottom pesait 11½. C'était un beau chou. Mais celui de Victor fit tomber la balance à 12 livres. Donc, à Victor la palme ! Et le pari aussi.

M. A. A. Cecil, professeur de magie blanche, ou noire—le point n'a pas encore été éclairci—a donné lundi et mardi, des représentations à la salle de l'Hôtel de Ville, Winnipeg. Il a fait des choses extraordinaires, et d'autres encore plus extraordinaires. Il prétend exposer la supercherie des spiritistes, et accomplir par des moyens humains ce que les plus fameux médiums ont prétendu faire par les esprits. Ses exploits sont-ils simplement l'effet de la prestidigitation et de l'habileté naturelle ? Ou y a-t-il de la diablerie ? Pour ceux qui l'ont vu, c'est difficile à dire,


## Applications pour Licences

ET

TRANSPORTS DE LICENCES.

A. W. Munro, Hôtel Winnipeg
H. Beauregard, " "

JOHN FRASER,
Président des Commissaires.

Winnipeg, 7 août, 1879. 2f

## HURRAH !

Enfin nous avons un magasin nouveau à

## ST BONIFACE,

Qui devra être le plus encouragé parce que les articles qui sont offerts en vente par le soussigné sont à meilleur marche que dans toute autre maison de commerce à St Boniface.

## George Couture.

M Couture invite respectueusement ses amis et le public en general d'aller lui faire visite afin de se convaincre par eux mêmes de la bonne qualité et du bon marché de ses marchandises.

ATTENTION

St Boniface, 7 Aout 1879

## SOUMISSIONS

DES Soumissions cachetées et marquées "Surintendance du Nord Ouest" seront reçues au Bureau du soussigné, jusqu'à midi le 12eme jour d'Août 1879, pour l'approvisionnement d'articles requis par le Département des Sauvages, pour la Surintendance du Nord Ouest, à être livrés en quantité aux differentes places ci-après mentionnées, pour le 15me jour d'octobre prochain savoir:

| Places. | Bacon. | Fleur | Fil a rets |
|---|---|---|---|
| Fort Ellice... | 1,500 lbs | 3,000 lbs | |
| Riv au Cygne | 1,500 | 2,500 | |
| Qu'Appelle.... | 4,000 | 6,000 | $322, 22 |
| Mont de tond | 1, 500 | 2,000 | 161, 11 |
| Fort, Carlton | 10000 | | |
| Prince Alber | 2,500 | | |
| Battleford.... | 12,000 | | 128 89 |
| Fort Pit...... | 6,000 | | 257 78 |
| Victoria ...... | 4,000 | | 128 89 |
| Edmonton.... | 5,000 | | 257 78 |

Tous les approvisionnements seront sujets à l'inspection ici.

Le lard fumé (Bacon) devra être bien fumé et de première qualité, couvert en toile et paqueté par deux morceaux recouverts en gros canevas.

La farine devra être XXX et XXXX; des Echantillons devront accompagner les soumissions.

Toutes les soumissions devront être accompagnées de la signature de deux personnes voulant devenir responsables au cas où les obligations des contracteurs ne seraient pas remplies.

Pour plus amples informations s'adresser au Soussigné.

On ne s'engage pas à accepter la plus basse ni la plus haute des soumissions.

E. McCOLL,
Inspecteurs des Agences des Sauvages

Bureau de l'Insp. des Ag. Sauvages, Winnipeg, 1er Août 1879. 2f

P. S.—Les soumissions pour la fourniture des articles ci-dessus livrés aux magasins du département des sauvages au Fort Osborne, ainsi que des soumissions pour le transport aux endroits ci-dessus seront aussi reçues.

E. McC.

## SOUMISSIONS.

DES Soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à 6 p m jeudi, 25 Septembre 1879, pour les impressions générales requises par le Gouvernement de Manitoba lequel contrat sera daté après le 5me jour de Mars 1880.

Pour plus amples informations s'adresser à ce Bureau le et après le 1er Août, 1879.

ALEX BEGG,
Imprimeur de la Reine.

Bureau de l'Imprimeur de la Reine Bâtisse du Gouvernement Winnipeg, 24 juillet, 1879. 4f.

## Boulangerie Canadienne.

M. J B. Joyal a le plaisir d'annoncer au public de St. Boniface et de Winnipeg qu'il ouvrira lundi le 14 courant une BOULANGERIE CANADIENNE.

Le public canadien est particulièrement invite à lui donner une part de son patronage, et il garantit devoir servir du bon pain et à aussi bon marche que n'importe qui dans cette branche de commerce.

Le pain sera servi à domicile tous les jours, dimanches exceptés.

St. Boniface, 10 Juillet, 1879.

10 j-1m.

## Mis a l'Enclos.

A l'Enclos de St. François Xavier Est, un bœuf rouge, âge d'environ de cinq à six ans l'oreille droite coupée et poil blanc dans les flancs. Le proprietaire est prie de venir reclamer l'animal et payer les frais.

XAVIER PAGÉ,
Gardien d'Enclos, St Frs-Xavier Est.

8-14-79-3.

# RÈGLEMENTS

**Relatifs à la disposition de certaines terres de la Couronne devant servir au Chemin de Fer du Pacifique.**

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
Ottawa, 9 Juillet, 1879.

Il est par les présentes donné avis de la promulgation des règlements suivants relatifs à la disposition des terres de la Couronne s'étendant sur un espace de 110 milles (cent dix) de chaque côté de la voie du chemin de fer du Pacifique canadien :—

. " Jusqu'à ce que le nivelement ultérieur et final du dit chemin de fer ait été fait à l'Ouest de la rivière Rouge, et pour l'utilité de ces règlements, la voie du dit chemin de fer sera supposée se trouver sur la quatrième base ouest, à l'intersection de la dite base avec la ligne qui se trouve entre les rangées 21 et 22, à l'ouest du premier méridien principal, pour de là se diriger en suivant une ligne directe jusqu'au confluent des rivières Shell et Assiniboine.

2. " Les terrains situés de chaque côté de la ligne seront respectivement divisés en bandes de la manière suivante :

" (1.) Une bande de cinq milles, de chaque côté du chemin, immédiatement en contact avec lui sera appelée la bande A ;

" (2.) Une bande de quinze milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la bande A, sera appelée la bande B ;

" (3.) Une bande de vingt milles sieué de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la mande B, sera appelée la bande C ;

" (3.) Une bande de vingt milles, située de chaque côté du chemin, etvoisine immédiate de sa bande C, sera appelé la baude D ; et

" (4.) Une dande de cinquante milles, située de chaque côté du chemin et voisine immédiate de la bande D, sera appelée la bande E.

3. " Les terres de la Couronne dans la bande A seront absolument exclues du droit de possession comme terres privilégiés octroyées par le gouvernement pour les colons (homesteads), ainsi que du droit de préemption, et seront exclusivement réservées pour être vendues à six piastres par acre.

4. " Les terres se trouvant dans la bande B seront disposées de la manière suivante : Les sections portant les numéros pairs seront réservées pour les terres privilégiées (home-steads) et préemptions, et les sections portant les numéros impairs seront considérées comme les terres privilégiées sur les sections portant les numéros pairs, et dont l'étendue de chacune pourra aller jusqu'à quatre-vingts acres, consisteront des moitiés Ouest des moitiés Ouest de ces sections et les préemptions sur ces sections portant les numéros pairs, dont l'étendue de chacune pourra aller jusqu'à quatre-vingt acres avoisinant ces terres privilégiées de quatre-vingts acres, consisteront des moitiés Ouest des moitiés Est, ainsi que des moitiés Est des moitiés Ouest, de ces sections, et seront vendues à raison de $2.50 (deux piastres cinquante centins) l'acre. Les terres propres du chemin de fer, comprenant les sections portant des numéros impairs qui se trouvent dans cette bande, seront mis en vente à cinq piastres par acre.

5. " Les sections de la bande C portant les numéros pairs et d'une étendue de quatre-vingts acres seront mises apart pour terres privilégiées et préemptions. Comme il a été dit ci-dessus ; le prix des préemptions sera également de $2 50(deux piastres cinquante centins)par acre ; les terres du chemin de fer comprenant les sections portant les numéros impairs, seront divisées de la même manière qu'il a été décrit ci-desus pour les terres de la section B, mais le prix ne sera que de $3.50(trois piastres cinquante centins) par acre.

6. " Les sections portant les numéros pair dans la bande D, seront également mises apart pour terres privilégiées préemptions d'une étendue de quatre-vingts acres chaque, comme cela a été décidé pour les bandes B et C, mais le prix des préemptions sera de $2.00 (deux piastres) par acre. Les terres du chemin de fer consisteront comme dans les bandes B et C, des sections portant les numéros impairs, et le prix de vente sera également de $2.00 (deux piastres) par acre.

7. " Dans la bande E, la description et la surface des terres privilégiées et préemptions ainsi que celles des terres du chemin de fer sera de $1.00 (une piastre) par acre.

8. " Les termes de vente des préemptions situées dans les diverses bandes B, C, D et E, seront comme suit : Quatre-dixièmes de la somme totale, et les intérêts de cette dernière au taux de 6 pour cent par an, devront être payés à l'expiration de trois années à partir de la date d'entrée en possession ; les autres six-dixièmes devront être payés en six paiements annuels à partir de la dite date avec intérêts au taux sus-mentionnés, sur telle balance du prix d'achat qui d'année en année restera impayée.

9. " Les termes de ventes des terres du chemin de fer seront comme suit ; un dixième en espèces à l'époque de l'achat ; la balance en neuf paiements annuels, avec l'intérêt au taux de 6 pour cent par an, sur la balance du prix d'achat qui d'année en année se trouvera impayée. Tous les paiements soit pour préemption, soit pour les terres du chemin de fer, devront être faits en espèces.

10. " Toutes les prises de possession de terres seront soumises aux provisions suivantes relatives au droit de passage du chemin de fer du Pacifique Canadien ou de n'importe quel autre chemin de fer de Colonisation du gouvernement faisant sa jonction avec le dit chemin de fer :

*a.* Dans le cas q'un chemin de fer traversant une terre privilégiée (homestead), le gouvernement aura le droit de passage gratis.

*b.* Quand le chemin de fer traversera des préemptions ou des terres propres du chemin, le propriétaire ne pourra réclamer le paiement que de la portion de terre requise pour acre qu'il aura payé au gouvernement pour le même terrain.

11. " Les règlements ci-dessus entreront en vigueur le et après lepremier d'aout prochain : à cette date les provisions de l'acte des terres de la Couronne continueront d'être mise en vigueur pour les terres comprises dans les différentes bandes mentionnées à l'exception des bandes A et B, dans lesquelles jusqu'à cette date seulement, des terres privilégiées (homesteads) de 160 acre chacune, et non d'autres prises de possession, seront permises comme à présent.

12. " Des réclamations sur les terres de la Couronne provenant de colnisation après la date ci-mentionnée, dans des territoires dont le cadastre n'a pas encore été fait à la date des dites colonisations, et qui peuvent se trouver comprises dans les limites embrassées par les dites provisions ou par leur extension ulterieure sur un territoire additionnel, seront réelés suivant les termes decrits plus haut pour les terres de la bande particulière dans laquelle se trouveront ces dites colonisotions.

13. " Toutes les prises de possession après la date ci-indiquée de terres inoccupée se trouvant dans l'agence Saskatchewan, seron considérées comme provisoires jusq'à ce que la ligne du chemin de fer à travers cette partie du territoire ait étée, arrêtée après quoi ces mêmes prises de posession seront disposées qu'elles appartiennent à la bande spéciale dans laquelle elles sont reconnues situées.

" Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues en s'adressant au bureau des terres de la Courcnne, à Ottawa, ou à l'agent des terres de la Couronne à Winnipeg, ou à tout autre agent local dans le Manitoba ou les territoires, qui possèdent des cartes indiquant les limites des différentes bandes ci-dessus mentionnées . un grand nombre de cartes, seront aussitôt que possible remises entre les mains des agents pour être districuées aux personnes interressées.

Par ordre du ministre de l'Intérieur.

J. S. DENNIS,
Député ministre de l'Intérieur.

LINDSAY RUSSELL,
Géomètre en chef.


# CANADIAN PAIN DESTROYER.

**LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS**

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très-estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il na pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous temoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez
TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba.
Grande Rue Winnipeg


# Applications pour Licences

ET

**TRANSPORTS DE LICENCES.**

| | | |
|---|---|---|
| Hôtels, | J. W. Johnston, | Winnipeg. |
| " | James Butlers, | " |
| " | A. Colquhoun, | " |
| Groceries, | A. McKeand, | " |
| " | A. S. Malloch, | St. Boniface. |
| Taverne. | H. McKenzie, | Gladstone. |

JOHN FRASER,
Président des Comm. de Licences.

Winnipeg, 24 Juillet, 1879.

# VENTE PAR ENCAN

**DES PERMIS DE COUPE DE BOIS.**

**(LEASES OF TIMBER LIMITS.)**

UNE vente par encan de Permis de Coupe de Bois dans dix neuf Limites situées sur le Lac Winnipegoosis et la rivière La Poule d'Eau, dans les Territoires du Nord Ouest, aura lieu au Bureau des Terres à Winnipeg le 1er Septembre 1879. La coupe deBois sera vendue sujette aux conditions exprimées dans l'Acte refondu des Terres de la Puissance. L'enchère se fera à vint piastre, par mille carrè, et la vente se fera au plus haut enchérisseur.

Pour plans, descriptions et conditions de vente, tout autre enseignement et s'adresser au Bureau des Terres à Ottawa ou à l'Agent des Terres à Winnipeg.

Par Ordre
J. S. DENNIS
Député Ministre de l'Intérieur.

Dépt. de l'Intérieur Ottawa
17 Juillet, 1879.


# BEATTY

**BEATTY'S PIANOS AND ORGANS, WASHINGTON, NEW JERSEY.** Beatty's Pianos, grand, square and upright, are pronounced by the press and the people as the most beautiful and sweetest toned Pianos ever manufactured. Sent on test trial and pronounced the best in the world. Beatty's celebrated Golden Tongue Parlor Organs. Any manufacturer challenged to equal them. They possess power, depth, brilliancy and sympathetic delicacy, exquisitely beautiful solo effects, and the only stop action ever invented that cannot be disarranged by use. The bellows capacity is so great that but little effort is required with the feet to supply all the air necessary. Best made and most elegant cases in the market. All solid wood ornaments. Every instrument fully warranted for six years as strictly first class, and sent on from 5 to 15 days' test trial. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

**ORGANS, BEATTY PIANOS.** The public are particularly cautioned against bogus instruments which are being palmed off as genuine Beatty celebrated Pianos and Organs, and particularly from parties in the West and South-West, where this detestable trickery has been extensively practised on the reputation I have gained ; also beware of anonymous circulars with false quotations from certain trade journals. Write for explanation. Send for Beatty's Illustrated Piano and Organ Advertiser, containing testimonials from millionaires, bankers, merchants, lawyers, clergymen, and thousands of purchasers throughout the length and breadth of the land, with full particulars of the great Piano and Organ war against high prices. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.



**EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.**

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux hui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres empâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guerissent à cout sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invetérés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien definie,

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A


# AVIS.

Comme il est de l'intention du gouvernement de Manitoba d'exhiber des produits de la Province à l'Exposition prochaine de la Puissance qui se fera à Ottawa entre le 22e et le 27e jour de Septembre. Avis est donné à ceux qui veulent exposer que leurs échantillons seront reçus par M. Alex. Begg, chargé de collecter et d'expédier ces articles à Ottawa.

Les échantillons des articles suivants seront reçus aux Bureaux du Gouvernement jusqu'au 8 SEPTEMBRE pour y être soigneusement empaquetés et expédiés à Ottawa où l'Exposition aura lieu entre le 22 et le 27 septembre :

Blé de toute espèce récolté dans la Province.
Avoine " " " "
Orge " " " "
Pois " " " "
Blé d'inde " " " "
Fèves " " " "
Sarrazin " " " "
Seigle " " " "
Graines de graminées " "
Autres graines " " "
Tabac " " "
50 lbs. XXXX de farine faite " "
50 lbs. XXX " " "
50 lbs. de farine "patent process" "
25 bottes de chacune des diverses plantes qui serpent au fourrage.
25 bottes des plantes fourragères cultivées dans la Province.
Patates d. toute espèce récoltées d. Manitoba
Navets " " " "
Choux de siam " " "
Betteraves à sucre " " "
Carrottes " " "
Fruits du pays conservés ou séchés.

Les échantillons de légumes ne devront pas être envoyés avant le dernier moment : cependant les exposants devront envoyer au plus tôt leur adresse et la liste des légumes qu'ils se proposent d'expédier.

Houblon du pays,
Beurre en tinetre,
Beurre en pots,
Fromage,
Miel,
Sucre d'érable du pays,
Peaux de caribou, de biche ou d'orignal,
Cuir à semelle fabriqué à Manitoba,
Mocassins de goût,
Peaux de buffles robes,)
Fourrures du pays préparées et non préparées,
Argiles et terres,
Blocs de bois du pays,
Poterie et brique du pays,
Echantillons d'oiseaux, d'animaux, de poissons du pays (conservés et empailles.

Echantillons de fabriques domestiques tels que :

Couvertes de flanelle,
Flanelle blanche,
Flanelle de couleur,
Draps et tweeds,
Toile,
Echantillons de laine du pays.

Les articles, de valeur seront renvoyés à l'exposant après l'exposition.

Le gouvernement soldera le transport aller et retour depuis Winnipeg, et par un agent s'assurera des prix accordés aux exposants heureux et les leur procurera.

JOHN TAYLOR,
Ministre d'Agriculture.

En conformité de ce qui précède les diverses sociétés agricoles sont priées d'aider l'idée de leur coopération, et on invite tous et chacun à faire en sorte que cette Exposition des produits de Manitoba soit la plus complète qui ait jamais été faite.

Outre les articles ci-dessus énumérés, le soussigné recevra avec plaisir d'autres échantillons des produits de Manitoba qu'il peut paraitre désirable d'exposer, et il sera heureux de s'entendre avec nos industriels afin d'expedier les articles de nos fabriques Le gouvernement n'a qu'une somme limitée à sa disposition, mais à décidé d'en faire le meilleur usage possible dans l'intérêt de la Province, et a instructions de rencontrer autant que possible les vues des producteurs.

Les exposants devront s'attacher à n'envoyer que des articles de première classe, le gouvernement voulant exhiber exactement ce que la Province peut produire Malgré la liste ci-dessus le soussigné recevra avec plaisir toutes les suggestions qu'on voudra bien lu adresser, aussi bien que des échantions de produits autres que ceux publiés. Nos cultivateurs et industriels sont donc invités à lui faire part de leurs vues, et il sera heureux de s'y prêter en autant qu'il lui sera possible.

Les personnes expédiant des échantillons de produits agricoles, &c. devront envoyer leurs noms et le nom des espèces, de même que l'indication du lieu de production. Ces détails accompagneront les articles exposés

ALEX. BEGG,

Bureaux du gouvernement
Winnipeg 18 juillet 1879.

*Les grains* destinés à l'exhibition devront être coupés un ou deux jours avant le temps ordinaire de la récolte et laissés à l'ombre ou à couvert de façon à ne pas être exposés au soleil, à la pluie ou à la rosée. C'est le moyen d'assurer au grain une riche couleur dorée qu'on ne peut guère obtenir autrement.

*Les herbes à fourrages* (foin &c) doivent être coupées en temps propice, et les cultivateurs de la Province sont priés de se procurer dans leur voisinage les herbes fouragères, soit cultivées ou non, qu'ils croiront dignes d'être exhibées. On devra dans tous les cas envoyer deux ou trois échantillons de chaque espèce afin de permettre de choisir.

*Les légumes*, tels que patates, navets, carottes, &c devront être mis dans des boites remplies de terre pour être expédiés.

*Le beurre* devra être mis dans des pots ou des tinettes de 20 lbs chaque, et en boulettes de 10 lbs chacune. Le gouvernement paiera le prix courant pour tous les échantillons acceptés, et procurera à l'exposant toute médaille ou prix qu'il pourrait recevoir à Ottawa.

*Les prix à Manitoba* seront donnés aux individus dont les échantillons d'exposition seront choisis par les juges pour être envoyés à Ottawa.

*Transport à Winnipeg.* Le gouvernement facilitera par tous les moyens le transport des articles à Winnipeg, et il sera pris des mesures de bonne heure en Août pour que les articles destinés à l'exposition arrivent presque dans le même temps à Winnipeg.

*Exposition Préliminaire à Winnipeg.* C'est l'intention de faire à Winnipeg une Exposition préliminaire des articles avant de les expédier à Ottawa, et les noms des exposants heureux choisis pour Ottawa seront publiés.

*Les Juges* ne connaitront pas le nom des propriétaires des articles exposés lorsqu'ils feront leurs choix.

*La quantité de grain* à être envoyée ne devra pas excéder un minot de chaque espèce.

Il sera publié d'autres renseignements de temps à autre : mais on ne devra pas perdre de vue le fait que quiconque se propose de prendre part à l'Exposition devra envoyer son adresse à M. Begg, le ou avant le 20 Août afin de lui permettre de savoir de quel espace il lui faudra s'assurer pour le transport des articles à Ottawa.


# BEATTY

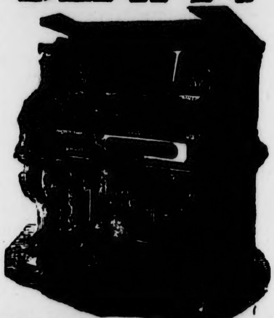

**BEATTY** Celebrated Golden Tongue **PARLOR ORGANS** ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First-Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

**CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS.** You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to ; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

**SIGN PAINTERS** wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

**U** can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why ? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated ADVERTISER and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.



# CONSOMPTION.

**GUERIE POSITIVEMENT.**

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU DR. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé.* UNEBOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expediée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N. Y.
24 Mai, 1877. 134